

REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le

- 5 OCT. 2018

DEPARTEMENT

COMMUNE DE RODELINGHEM

Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

Calais

L'an deux mille dix- huit
le 25 septembre à 19 h 00,

CANTON

Calais 2

le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. VASSEUR Guy, Maire,
en suite de convocation en date du 20 septembre 2018
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SEANCE

Ordinaire

Étaient présents: MM. VASSEUR Guy, BAHEUX Hervé, PAQUE
Albert, MARLARD Jean- Edouard, VIGNERON Thierry,
BOULOGNE Paul- Emile, LEFEBVRE Laurent, LEVITRE Roger,
Mmes DECLEMY Sylvie, BEN Annie, VITRY Clotilde

Date d'affichage :

Étaient absents : Mmes BLOUME Edithe, BLERARD Valérie,
M. BOULOGNE Patrick
M.LEFEBVRE Stéphane a donné procuration de vote à M. PAQUE Albert,

Secrétaire de séance : Mme VITRY Clotilde

OBJET ; AVIS SUR L'ARRÊTE DU PROJET CONCERNANT LA SOCIETE O.C.T.E.V.A.

Le projet O.C.T.E.V.A à CALAIS, porté par le syndicat de l'élimination et de valorisation des déchets du Calais (SEVADEC) consiste à compléter ses équipements de traitements de déchets en construisant un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (CVOMR) non valorisées par le tri sélectif, qui actuellement, après leur transit dans un centre de transfert situé à CALAIS sont enfouies dans des installations de stockage de déchets non dangereux exploitées sur le département du Pas- de- Calais.

La capacité de traitement envisagée est de 60 000 tonnes/an. Le projet de CVOMR constitué d'une déchèterie, d'un centre de tri, d'un centre de valorisation organique et d'un quai de transfert vise à une valorisation optimale du potentiel énergétique des déchets par :

- le recyclage des matériaux (fer, non ferreux ou verre)
- la séparation de la fraction organique (déchets fermentescibles) qui sera transformée pour produire du biométhane, le digestat étant quant à lui, destiné aux amendements agricoles.
- la production d'un combustible de qualité calorifique composé des plastiques à destination des chaufferies et des cimenteries ;

La qualité de l'étude d'impact est jugée satisfaisante par l'autorité environnementale et les enjeux sont correctement appréhendés.

L'installation projetée occupera une surface de 2 hectares comprenant 2 tubes de fermentation rotatifs (il s'agit de tri mécano- biologique), et d'un digesteur avec production de digestat pour retour au sol.

La société OCTEVA a été contactée afin de faire connaître les lieux d'épandage sur le territoire de RODELINGHEM, puisqu'il existe 2 châteaux d'eau sur celui-ci.

Après vérification sur les numéros de parcelles renseignées, il s'avère que sur les 7 parcelles retenues sur la commune, certaines sont situées dans le périmètre éloigné des captages d'eau de RODELINGHEM.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal décide par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- qu'il n'a pas d'observation à émettre sur cette étude qui semble complète

- émet des réserves et des interrogations sur le fait que les agriculteurs concernés par les parcelles figurant dans le projet d'épandage sur RODELINGHEM n'aient pas été contactés afin de donner leur accord pour celui-ci

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le MAIRE,

Guy VASSEUR

REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le
- 5 OCT. 2018



Bozanne ?

Rq 1

vous renniger que
je veut aller prochainement en
vite communale dans cette commune -